



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Centre académique pour la
scolarisation des EANA et des EFIV**

Scolarisation au collège ou au lycée d'un enfant venant de l'étranger

Pour inscrire un jeune allophone dans un établissement, il est impératif de fournir un justificatif de minorité précisant le nom du représentant légal qui a autorité pour réaliser cette démarche. Les jeunes allophones sont soumis à l'obligation d'instruction quand ils ont moins de 16 ans, et l'obligation de formation lorsqu'ils sont âgés de 16 à 18 ans, au même titre que les enfants de nationalité française.

La procédure de scolarisation est cependant différente en fonction de l'âge.

Les enfants d'âge collège



Inscription

L'enfant doit être inscrit dans son collège de secteur avant d'être évalué. Pour savoir quel est le collège de secteur correspondant au lieu de résidence, vous pouvez consulter le site web du conseil départemental :

<https://www.pasdecalais.fr/Education/Mon-college-de-secteur>

L'enfant est inscrit dans une classe correspondant à son âge. Le collège sollicite auprès du CASNAV une évaluation scolaire et linguistique.



Evaluation des acquis de l'élève.

Suite à l'évaluation, le CASNAV élabore avec l'équipe pédagogique un projet personnalisé d'inclusion (classe d'inclusion définitive, organisation d'un accompagnement linguistique, emploi du temps personnalisé le cas échéant).

Scolarité de l'élève :



L'objectif pour l'élève nouvellement arrivé est de pouvoir intégrer, dès que possible, l'ensemble des cours en classe ordinaire, quel que soit son parcours scolaire antérieur.

Différentes modalités d'accompagnement en Français Langue Seconde sont envisageables en fonction des besoins repérés et des dispositifs existant sur le secteur.

Les enfants d'âge lycée

Afin de déterminer leur profil scolaire et s'ils relèvent d'un lycée général ou professionnel, une évaluation est proposée en amont de la scolarisation pour les jeunes qui ont 15 ans ou plus au cours de l'année.

1ère étape : l'accueil au CIO du secteur de rattachement (liste et coordonnées ci-dessous)



Le jeune doit se rendre au CIO de son secteur, de préférence accompagné d'un adulte. Lors du premier accueil, il effectue une évaluation en mathématiques.

Il doit présenter la preuve de sa minorité : attestation de prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (document officiel, ordonnance de placement provisoire).

2ème étape : l'évaluation par le CASNAV



Dans les jours qui suivent, il est convoqué par le CIO pour une évaluation scolaire et linguistique avec un·e enseignant·e du CASNAV. Le CASNAV émet ensuite une préconisation de scolarisation.

3ème étape : l'entretien au CIO du secteur de rattachement



Il est convoqué par le CIO à un entretien d'orientation avec un·e Psychologue de l'Education Nationale.

4ème étape : l'affectation



Le CIO fait une proposition d'affectation dans un établissement scolaire en fonction de la préconisation du CASNAV, des souhaits du jeune et des places vacantes disponibles.

La DSDEN envoie une notification d'affectation (établissement et classe d'inscription) à la structure d'accueil. Dès réception de la notification d'affectation, le jeune peut s'inscrire dans l'établissement scolaire indiqué.

Scolarité de l'élève :

Suite à l'inscription, le CASNAV élabore, avec l'équipe pédagogique, un projet personnalisé d'inclusion (organisation d'un accompagnement linguistique, emploi du temps personnalisé le cas échéant).

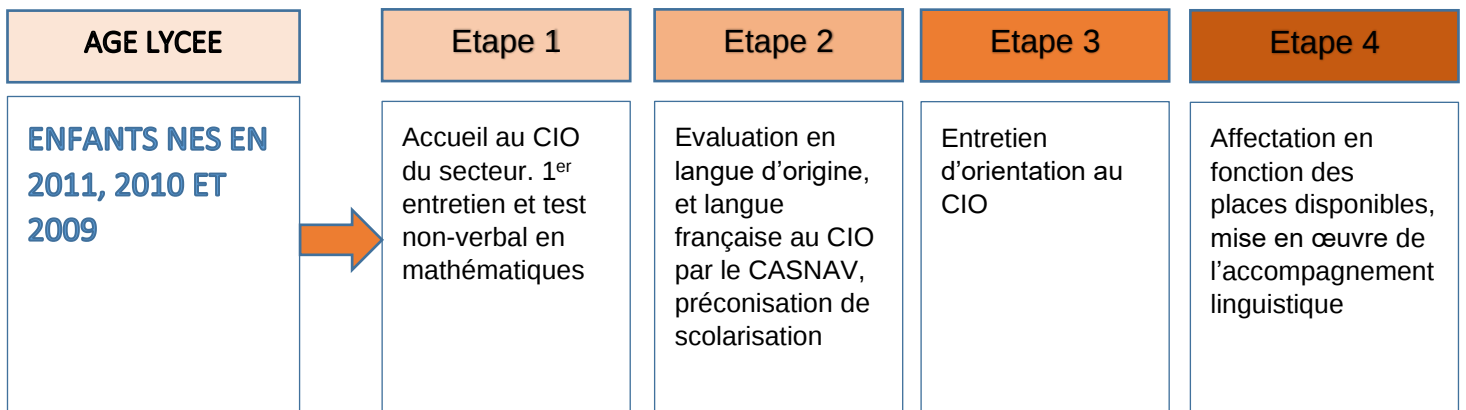
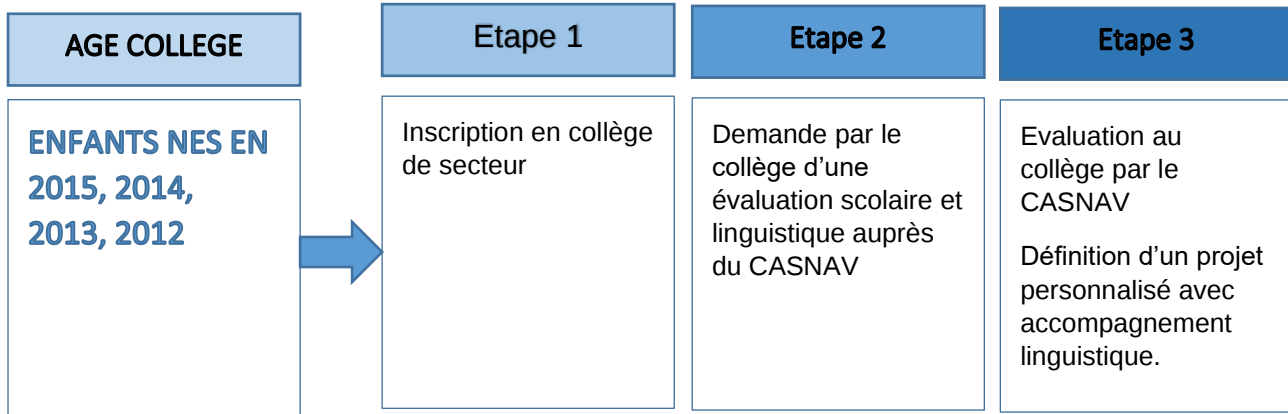
L'objectif pour l'élève nouvellement arrivé est de pouvoir intégrer, dès que possible, l'ensemble des cours en classe ordinaire, quel que soit son parcours scolaire antérieur.

Différentes modalités d'accompagnement en Français Langue Seconde sont envisageables en fonction des besoins repérés et des dispositifs existant sur le secteur.

Si le niveau scolaire ne permet pas une entrée au lycée, deux options sont envisagées :

- Une inscription en Parcours FLS pour une mise à niveau (alphabétisation, mathématiques) pour les jeunes âgés de 16 ans et plus
- Une inscription en classe de 3^{ème} dans le collège de secteur pour les jeunes de moins de 16 ans.

Année scolaire 2026-2027



Contacts utiles

Vous pouvez contacter le **CASNAV de l'académie de Lille** :

Tél : **03 57 83 50 10** – Courriel : ce.casnav@ac-lille.fr

Vous pouvez aussi consulter le site du CASNAV où vous trouverez toutes les informations utiles concernant la scolarisation des élèves allophones : <https://casnav.site.ac-lille.fr/>

CIO	Direction CIO	CASNAV
SAINT-POL-SUR-TERNOISE 6, rue de Fruges 62130 SAINT POL SUR TERNOISE ce.0620212u@ac-lille.fr 03.21.03.06.88	Mme Pascale DELANGHE	Virginie George virginie.george@ac-lille.fr
ARRAS 53 rue de Douai 62000 ARRAS ce.0620211t@ac-lille.fr 03.21.55.47.03	Mme Florence TILLIETTE	Virginie George virginie.george@ac-lille.fr
LENS 24, rue du 11 novembre 62300 LENS ce.0620213v@ac-lille.fr 03.21.28.32.51	M. Joël CAPON	Marianne Bouziane marianne.bouziane@ac-lille.fr
HENIN-BEAUMONT 163, rue Roger Salengro 62110 HENIN BEAUMONT ce.0620201g@ac-lille.fr 03.21.20.03.23	Mme Céline LE VELER	Cyril Valiau cyril.valiau@ac-lille.fr
LIEVIN Rue Marie Liétard 62800 LIEVIN ce.0620214w@ac-lille.fr 03.21.44.63.63	Mme Valérie CAPOUILLEZ	Marianne Bouziane marianne.bouziane@ac-lille.fr
BETHUNE 143-157, rue Louis Blanc 62400 BETHUNE ce.0620206m@ac-lille.fr 03.21.57.64.20	M. Jean-Jacques VERCUCQUE	Marianne Bouziane marianne.bouziane@ac-lille.fr
BRUAY-LA-BUISSIÈRE 137, rue Ile de France 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE ce.0620207n@ac-lille.fr 03.21.62.46.85	Mme Véronique VALLERIE	Marianne Bouziane marianne.bouziane@ac-lille.fr
CALAIS 435, rue du Pasteur M. L. King BP 723 62228 CALAIS Cedex ce.0620202h@ac-lille.fr 03.21.36.45.32	Mme Sandrine DELASSUS	Virginie George virginie.george@ac-lille.fr
SAINT-OMER 7, rue de Longueville 62500 SAINT OMER ce.0620203j@ac-lille.fr 03.21.38.07.64	Mme Olivia ROUCOUR	Cyril Valiau cyril.valiau@ac-lille.fr
BOULOGNE/MER 58, rue de Joinville 62200 BOULOGNE/MER ce.0620204k@ac-lille.fr 03.21.30.23.92	Céline JEANTIL	Virginie George virginie.george@ac-lille.fr
MONTREUIL/MER 11, rue de la Licorne 62170 MONTREUIL SUR MER ce.0620205l@ac-lille.fr 03.21.06.10.22	Mme Laurence PERRAULT LEFEBVRE	Virginie George virginie.george@ac-lille.fr